



## **ACCESSIBILITE DE NOS FORMATIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**

Ce document a pour objet de :

- Permettre de rendre nos formations accessibles à tous
- Se préparer à l'accueil de participants en situation de handicap
- Répertoire des acteurs et partenaires pour trouver les meilleures solutions

### **Principes d'accueil et d'accompagnement Coach-then-Go !**

- Accepter la personne handicapée sans à priori
- Prendre en considération le caractère unique de sa demande
- S'adapter à la situation avec authenticité et bienveillance
- Anticiper son accueil
- Mettre en œuvre les adaptations utiles

Dès votre première prise de contact et tout au long de votre parcours de formation, notre référent handicap est à votre disposition pour évaluer vos besoins spécifiques. Ensemble, nous déterminons les aménagements nécessaires pour vous assurer une expérience de formation adéquate et enrichissante.

### **Moyens mis en œuvre pour l'accueil d'une personne handicapée :**

- Questionner notre client sur les nécessités d'adaptation à prévoir en cas d'accueil d'un participant en situation de handicap
- Mesurer et évaluer la faisabilité de prise en compte de ces adaptations
- Contacter des partenaires ressources si nécessaire (voir la liste ci-dessous)
- Informer les intervenants qui animeront la formation pour prévoir un accueil personnalisé et un suivi durant le cycle de formation
- En cas de difficultés, solliciter le référent handicap de Coach-then-Go !!
- Prévoir un entretien d'évaluation spécifique sur la prise en charge du participant handicapé

### **Aménagements pratiques et pédagogiques :**

Adaptation des supports de cours (formats numériques accessibles, documents en gros caractères si nécessaire.).

Adaptation des méthodes pédagogiques pour répondre à divers types de handicaps (visuel, auditif, moteur, mental).

### Cadre légal et réglementaire :

Notre politique d'accessibilité s'inscrit dans le cadre des dispositions légales du Code du travail (articles L. 5213-1 à L. 5213-6) et de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ces textes législatifs renforcent les obligations des organismes de formation en matière d'accessibilité et de non-discrimination.

### Engagement continu :

Nous nous engageons à revoir régulièrement nos pratiques et à améliorer nos dispositifs d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Vos retours et suggestions sont les bienvenus et contribuent à l'amélioration continue de notre accessibilité.

Pour toute question ou besoin spécifique, veuillez contacter notre **référente handicap** Coach-then-Go ! Véronique DUVERNEUIL au 06.64.23.03.85 ou à l'adresse e-mail suivante :

[vduverneuil@coach-then-go.com](mailto:vduverneuil@coach-then-go.com)

### Liste des Partenaires et Acteurs

Nom	Site Web
<b>AGEFIPH</b> (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)	<a href="https://www.agefiph.fr">https://www.agefiph.fr</a>
<b>FIPHFP</b> (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) -	<a href="https://www.fiphfp.fr">https://www.fiphfp.fr</a>
<b>Cap Emploi</b>	<a href="https://www.capemploi.fr">https://www.capemploi.fr</a>
<b>MDPH</b> (Maisons Départementales des Personnes Handicapées)	<a href="https://www.mdpf.fr">https://www.mdpf.fr</a>
<b>Réseau LADAPT</b>	<a href="https://www.ladapt.net/">https://www.ladapt.net/</a>